

Justice juvénile - Congrès International du BICE en 2013

Date : 16 juin 2014

Aujourd'hui, selon l'UNICEF, 1,1 million d'enfants dans le monde sont en prison. Face à ce constat alarmant, le BICE a choisi comme thématique la justice des mineurs pour son congrès international en 2013.

- Pour beaucoup, la prison représente des conditions de vie effroyables et indignes, avec de mauvais traitements qui confinent à la torture. Le 26 juin, journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture, sera l'occasion de rappeler cette réalité.
- Pour presque tous - des enfants bien souvent en attente de jugement ou incarcérés pour des délits mineurs - l'enfermement devient une école de la récidive.

Le Congrès international 2013 du BICE s'inscrivait en complément du vaste programme, [Enfance sans barreaux](#), développé dans 9 pays d'Amérique Latine et d'Afrique. Son objectif est de promouvoir la réinsertion sociale et familiale des enfants en conflit avec la loi avec un accent particulier sur la **justice réparatrice**.

Intervenants et déroulement de la journée

Sous le parrainage de **Mme le Professeur Maria Falcone**, soeur du juge Falcone, ce Congrès a réuni de nombreuses personnalités au Ministère des Affaires Etrangères à Paris, comme **François Zimeray**, Ambassadeur pour les droits de l'homme et **Marie Derain**, Défenseure des enfants.

Cette journée ouverte à tous a permis de réunir auprès de personnalités du monde de la justice et des droits de l'homme, des experts européens et internationaux qui ont pu établir des parallèles entre les systèmes de justice juvénile d'Amérique Latine, d'Afrique et d'Europe. Lors de tables rondes, les intervenants ont décrit et analysé avec précision les réalités de différents pays, suscitant de riches discussions avec le public.

Plus de 200 personnes ont ainsi participé aux exposés et plaidoyers en faveur de la réinsertion sociale et familiale des enfants en conflit avec la loi, avec un accent particulier sur la justice réparatrice :

" La justice réparatrice est principalement axée sur la déjudiciarisation, les alternatives à la privation de liberté et les mesures de réinsertion familiale, sociale et professionnelle. Plusieurs études ont démontré l'inefficacité de la privation de liberté, surtout pour les enfants en conflit avec la loi. Il est également prouvé que la prison ne joue pas, dans la majorité des cas, son rôle pédagogique et que, pire encore, elle abîme plus qu'elle ne corrige. La privation de la liberté favorise la récidive, réduit le potentiel de résilience de l'enfant et compromet ses chances de réinsertion socioprofessionnelle. Même si la privation de liberté est prévue par la Convention relative aux droits de l'enfant comme mesure de dernier ressort pour une durée aussi brève que possible, elle devrait être une mesure qui relève de l'exception et non du principe."

Extrait de la déclaration finale du Congrès international du BICE sur la justice juvénile en 2013.